

## PROGRESSION DE L'AIDE ET DES SOINS À DOMICILE

En 2021, quelque 42 000 Vaudoises et Vaudois ont bénéficié d'aide ou de soins à domicile. Les bénéficiaires de 80 ans et plus ont reçu plus de la moitié de ces prestations. Dans un contexte de vieillissement démographique, le taux de recours aux soins à domicile s'est nettement accru au cours des dix dernières années et le paysage de l'aide et des soins à domicile s'est modifié, comportant une part croissante de prestataires privés.

En 2021, dans le canton, quelque 42 000 personnes ont bénéficié d'aide ou de soins à domicile prodigués par les différents prestataires, soit une cinquantaine de centres médico-sociaux (CMS), une cinquantaine d'organisations de soins à domicile privées<sup>1</sup> (OSAD) et près de 160 infirmières et infirmiers indépendants<sup>2</sup>. Ces prestations d'aide et de soins à domicile (ASD) représentent plus de 3,5 millions d'heures auxquelles s'ajoutent la livraison de plus de 760 000 repas<sup>3</sup> et plus de 280 000 heures d'autres prestations à domicile.

### TROIS QUARTS DES PRESTATIONS À DOMICILE DÉDIÉES AUX SOINS

Trois quarts du volume des prestations délivrées à domicile sont dédiées aux soins<sup>4</sup>, 17 % à l'aide<sup>5</sup> et 7 % à d'autres prestations<sup>6</sup>. Au cours des dix dernières années, la part des soins dans l'ensemble des prestations à domicile s'est accrue, passant de 71 % en 2011 à 75 % en 2021.

### PLUS DE LA MOITIÉ DU VOLUME À PARTIR DE 80 ANS

Les bénéficiaires d'aide et de soins à domicile sont le plus souvent des femmes (62%) et majoritairement âgés. L'ASD s'adresse également à une population plus jeune: environ trois bénéficiaires sur dix ont moins de 65 ans. Cela dit, les clients âgés de 80 ans et plus sont les plus nombreux. Alors qu'ils représentent 42 % de la clientèle des soins, ils reçoivent plus de la moitié (58%) du volume de ces prestations. Il en va de même, dans des proportions similaires, pour l'aide à domicile.

### RECOURS ACCRU AUX SOINS À DOMICILE

Dans un contexte de vieillissement de la population - avec des besoins de prise en charge inhérents à une population plus âgée - le taux de recours aux soins à domicile a fortement crû ces dix dernières années, tandis que le taux d'institutionnalisation dans les établissements médico-sociaux (EMS) a diminué [F1]. En effet, un cinquième (19%) des séniors âgés de

65 ans et plus ont reçu des soins à domicile en 2021, alors qu'ils n'étaient que 15 % en 2011. De même, parmi les personnes de 80 ans et plus, la part de celles bénéficiant de soins à domicile est passée en dix ans d'un tiers (32%) à quatre sur dix (41%). Le taux de recours à l'aide à domicile a, quant à lui, peu évolué au cours du temps, passant, pour les 80 ans et plus, de 13 à 14 %.

### PROGRESSION SOUTENUE EN 2020 ET 2021

Au cours des deux dernières années, le nombre d'heures dédiées à l'aide et aux soins à domicile a connu une croissance soutenue (de l'ordre de +9% chaque année) [F2]. En 2020, la hausse a été marquée pour l'aide à domicile (+14%). Toujours en 2020, au cœur de la pandémie, le nombre de repas livrés à domicile (790 000) a fait un bond avec plus de 110 000 repas supplémentaires livrés (+17%). Fait intéressant, en 2021 la demande de repas, bien qu'en léger recul (-4%), est demeurée bien au-delà de son niveau d'avant la pandémie.

### PAYSAGE EN MUTATION

Le paysage de l'aide et des soins à domicile est en mutation rapide depuis la mise en œuvre du régime de financement des soins en 2012<sup>7</sup>. Le nombre de prestataires a particulièrement augmenté depuis 2019. Alors que le nombre de CMS (réunis en sept associations/fondations) est demeuré stable, le nombre d'OSAD a presque doublé en dix ans, passant de 27 à 51, et celui des infirmières et infirmiers indépendants participant à l'enquête est passé de 24 à 158.

### PART CROISSANTE DU PRIVÉ

La part d'aide et de soins à domicile prise en charge par les OSAD a dès lors été multipliée par 2,5 en dix ans pour représenter, en 2021, un tiers (34%) du volume total. La part du personnel infirmier indépendant a également plus que doublé, passant de 2 % à 4%. Prestataires historiques, les CMS ont dès lors vu leur part du volume de prestations ASD baisser, passant de 85 % en 2011 à 62 % en 2021 [F3].

Les CMS demeurent cependant largement majoritaires pour la livraison de repas (91%) et la fourniture des autres prestations à domicile (93%). | VGF

<sup>1</sup> Associations dédiées à une maladie non comprises.

<sup>2</sup> Effectuant au moins 250 heures par année.

<sup>3</sup> Livraisons déléguées par les CMS non comprises.

<sup>4</sup> Soins définis par l'article 7 de l'Ordonnance sur les prestations de soins (OPAS).

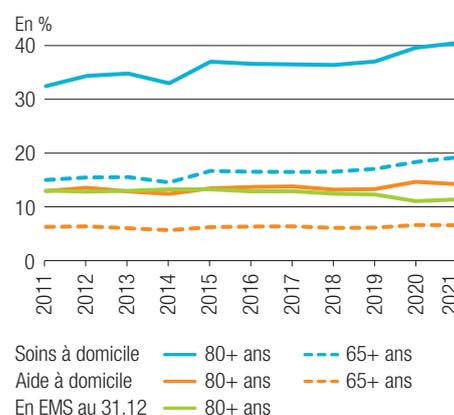
<sup>5</sup> Aide au ménage, à la famille, aux commissions, lessives et repassage.

<sup>6</sup> Evaluations non OPAS, démarches sociales, ergothérapie, accompagnement psycho-social, conseils diététiques...

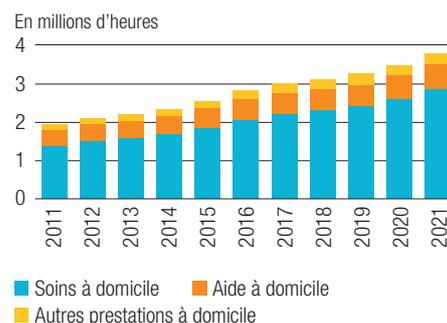
<sup>7</sup> Sur la base de l'art. 25 LAMal, les OSAD et le personnel infirmier indépendant sont autorisés à facturer à charge de la LAMal et reçoivent un financement résiduel du Canton.

Source des données : OFS, SPITEX, SOMED.

### [F1] TAUX DE RECOURS, VAUD



### [F2] VOLUME DE PRESTATIONS À DOMICILE, VAUD



### [F3] PRESTATAIRES D'ASD, VAUD

